

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

### **BILAN CONSOLIDE** **ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020** *(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<b>1</b>	270 050	217 369
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>2</b>	193 148	204 673
Créances sur la clientèle	<b>3</b>	2 498 884	2 570 431
Portefeuille-titres commercial	<b>4</b>	1 584	1 592
Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	363 424	404 210
Valeurs immobilisées	<b>6</b>	35 626	39 525
Actifs d'impôts différés	<b>7</b>	15 300	15 454
Autres actifs	<b>8</b>	112 408	119 231
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 490 424</b>	<b>3 572 485</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
Banque Centrale et CCP	<b>9</b>	-	69 186
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<b>10</b>	51 451	181 855
Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>11</b>	2 629 166	2 435 219
Emprunts et Ressources spéciales	<b>12</b>	172 172	260 744
Autres passifs	<b>13</b>	185 166	214 675
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>3 037 955</b>	<b>3 161 679</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		319	193
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 021	3 564
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>3 340</b>	<b>3 757</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</u></b>			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		306 662	249 639
Résultat consolidé		42 459	57 402
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>449 129</b>	<b>407 049</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>		<b>3 490 424</b>	<b>3 572 485</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020**  
*(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	<b>15</b>	1 049 564	1 256 231
Crédits documentaires	<b>16</b>	289 558	216 376
Actifs donnés en garantie	<b>17</b>	-	69 000
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 339 122</b>	<b>1 541 607</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>18</b>	189 468	142 176
Engagements sur titres ( <i>Participations non libérées</i> )	<b>19</b>	8	8
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>189 476</b>	<b>142 184</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
Garanties reçues	<b>20</b>	1 850 575	2 193 853
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>1 850 575</b>	<b>2 193 853</b>

**ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	22	237 964	262 466
Commissions (en produits)	23	56 449	59 452
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	25 203	32 537
Revenus du portefeuille d'investissement	25	24 855	26 666
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>344 471</b>	<b>381 121</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	(93 490)	(116 832)
Commissions encourues		(7 344)	(7 743)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(121)	(297)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(100 955)</b>	<b>(124 872)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>243 516</b>	<b>256 249</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(14 395)	(251)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	2 428	1 657
Autres produits d'exploitation		3 599	4 618
Frais de personnel		(98 766)	(103 805)
Charges générales d'exploitation		(45 848)	(44 634)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 557)	(10 090)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>81 977</b>	<b>103 744</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		554	(6 621)
Impôts sur les bénéfices	29	(28 594)	(39 528)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>53 937</b>	<b>57 595</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(11 159)	-
Intérêts des minoritaires		(319)	(193)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</b>		<b>42 459</b>	<b>57 402</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>42 459</b>	<b>57 402</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION</b>	31	<b>2,123</b>	<b>2,870</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

**ACTIVITES D'EXPLOITATION**

Produits d'exploitation bancaire encaissés	311 580	351 359
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(102 408)	(125 615)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers	(68)	102
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle	65 841	181 263
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	193 070	(184 316)
Acquisition / Cession des titres de placement	-	2 260
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(148 935)	(124 365)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	2 312	(29 747)
Impôts sur les sociétés	(53 164)	(50 238)
Flux d'exploitation des activités non bancaires	(1 211)	371
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>	<b>267 017</b>	<b>21 074</b>

**ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	18 154	25 643
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement	46 961	34 275
Acquisitions et cessions des immobilisations	(182)	(7 465)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>64 933</b>	<b>52 453</b>

**ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Emission/Rachat d'action	(134)	(1 624)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(87 240)	(85 939)
Dividendes versés	(1 691)	(25 753)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 907)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(93 972)</b>	<b>(113 316)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	237 979	(39 789)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	205 189	244 978
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>32</b>	<b>443 168</b>

# **GROUPE UBCI**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

##### **1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

##### **1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés**

###### *1.2.1. Périmètre*

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

###### *1.2.2. Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

### *1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :*

#### *1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

#### *1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**

### **2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### *2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

#### *2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle*

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### *2.1.3. Classification des engagements*

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

### Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

### Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

### Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

### Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

#### ***2.1.4. Immobilisations données en leasing***

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

#### ***2.1.5. Provisions sur les engagements***

##### **2.1.5.1. Provisions individuelles**

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### 2.1.5.2. Provisions collectives

Jusqu'au 31 décembre 2019, la société mère UBCI constituait des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2012-20.

Les provisions collectives constituées par la société mère s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **17.353 KDT**.

Au titre de l'exercice 2020, et en application de la circulaire n° 2021-01 modifiant l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 et portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives, la banque a constitué des dotations aux provisions complémentaires pour un montant de **6.852 KDT**.

Ainsi, les provisions collectives constituées par le groupe UBCI au 31 décembre 2020, s'élèvent à **24.205 KDT**.

#### 2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:



- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **21.500 KDT**. Au 31 décembre 2020, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **21.855 KDT**.

### ***2.1.6. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

## **2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

### ***2.3.1. Composition du portefeuille titres***

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### ***✓ Le portefeuille-titres commercial***

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### ***✓ Le portefeuille d'investissement***

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

### **2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

### **2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

### **2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 % & 20%

## **2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## **2.7. Provisions pour engagements de retraite**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2020 à **12.148 KDT**.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

## **2.8. Impôts sur les sociétés**

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

## **3. IMPACT DE LA PANDEMIE COVID-19**

Apparue au cours du dernier trimestre 2019 en Chine, la pandémie du COVID 19 s'est rapidement étendue à l'ensemble de la planète amenant les autorités à prendre rapidement de strictes mesures de protection.

Ces dispositions ont permis de contenir la progression de la pandémie mais n'ont pas été sans conséquence sur l'activité et toutes les économies ont connu des récessions sans précédents au cours de l'année 2020.

La crise sanitaire, la récession économique et les mesures de soutien prises par les autorités ne sont pas sans conséquences sur les résultats de 2020 du groupe et surtout de la société mère UBCI.

La présente note a pour objectif de donner une image fidèle de l'impact du COVID 19 sur la société mère UBCI.

### **3.1 LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020**

#### **a- Activité**

Malgré une concurrence qui demeure forte, le montant des dépôts de la clientèle a progressé de 8,2% par rapport au 31 décembre 2019 et la structure favorable de ces dépôts qui privilégie les dépôts les moins rémunérés a été maintenue, les comptes à vue et les comptes d'épargne représentant 85,9% du total.

Il faut noter une progression plus importante des dépôts de la clientèle des particuliers qui ont constitué une épargne de précaution alors que la trésorerie des entreprises et des professionnels a souffert de la forte diminution de l'activité pendant la période la plus sévère du confinement.

Compte tenu d'un important ralentissement de l'investissement, d'une rigueur réaffirmée dans la gestion quotidienne des crédits à la clientèle et d'un nécessaire durcissement des critères d'octroi et malgré un accompagnement ciblé des contreparties en difficulté, la production nouvelle n'a pas compensé les tombées et le montant des crédits à la clientèle a régressé de 3,0%. Avec 7,4% de créances classées C2, C3 et C4 provisionnées à 84,9%, le portefeuille de crédits demeure très sain.

#### **b- Rentabilité**

En baisse de 5,3%, le produit net bancaire a été directement impacté par la baisse de l'activité ainsi que par les mesures d'accompagnement. La marge nette d'intermédiation a souffert de la baisse des taux directeurs et de la baisse des encours de crédits à la clientèle. Elle a en revanche bénéficié de la baisse des emprunts et ressources spéciales. Le niveau des commissions encaissées a été directement impacté par une baisse significative des opérations bancaires au cours du second trimestre. Le profit de change a pâti d'une baisse sensible des marges alors que les volumes traités sont demeurés stables. Les revenus du portefeuille d'investissement ont diminué au rythme de la baisse du portefeuille de bons du trésor.

Les charges opératoires ont été maîtrisées extériorisant une baisse de 3,7% portée par la réduction de la part variable des frais de personnel alors que les charges générales d'exploitation ont progressé en raison du coût des mesures de protection mises en place dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 (tests, masques, gels...etc.).

Bien que le coût du risque individuel ait été bien maîtrisé se situant à 27 bp, les dotations aux provisions sur créances et hors bilan ont augmenté de 397,2%. Anticipant une sensible

dégradation de la qualité des portefeuilles, la Banque Centrale de Tunisie a modifié les règles de calcul des provisions collectives entraînant, une dotation complémentaire de 6,9 MDT.

Enfin, compte tenu de la taxe conjoncturelle de 2% sur le résultat des exercices 2019 et 2020 décidée suite à la propagation de la Covid-19 et de la contribution au Fonds National de lutte contre la pandémie, une perte provenant des éléments extraordinaires a été enregistré pour 11,1 MDT.

In fine, le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 42,1 MDT, en baisse de 30,5% par rapport à l'exercice précédent.

### **c- Estimation de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le résultat net avant impôt au 31 décembre 2020**

<b>Eléments</b>	<b>Montant en MDT</b>
Baisse de 100 bp des taux directeurs de la BCT	12
Baisse des commissions liées au confinement	2,4
Contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 »	7,6
Coût des mesures de protection	1
Taxe conjoncturelle au titre de 2019 et 2020	3,5
<b>Total hors dotations aux provisions collectives</b>	<b>26,5</b>
Dotations aux provisions collectives 2020 (circulaire n° BCT 2021-01)	6,9
<b>Total approximatif (soit 34,5% du RNAI au 31 décembre 2019)</b>	<b>33,4</b>

### **3.2 PERSPECTIVES 2021 ET 2022**

A court et moyen terme la détérioration ou, inversement, la résilience de la qualité du portefeuille de crédits à la clientèle constituent l'élément essentiel qui peut influencer la rentabilité et, conséquemment, la solvabilité.

Aussi, afin d'appréhender sur un horizon de 2 ans l'impact du choc macro-économique que représente le COVID-19, un exercice de stress test a été mené selon deux scénarii. Le premier, dit « scénario de base » qui prévoit une reprise lente en 2021 et 2022. Le second, dit « scénario dégradé » marqué par une récession profonde.

Dans le « scénario de base », bien que significativement réduite, la capacité bénéficiaire demeure alors que dans le « scénario dégradé », avec un coût du risque presque 15 fois supérieur aux observations historiques, le résultat est déficitaire en 2021 et 2022.

Dans les deux scénarii, le niveau des fonds propres demeure suffisant pour respecter le ratio de solvabilité.

### **3.3 CONCLUSION**

L'apparition du COVID-19 a entraîné l'ensemble des économies dans une forte récession dont les effets ne sont pas encore tous mesurables.

Au 31 décembre 2020, la société mère UBCI fait preuve d'une bonne résistance en contrôlant le coût des risques de crédit et en maintenant une rentabilité positive.

Sans présager de l'avenir, le stress test réalisé en concertation avec la Banque Centrale de Tunisie montre la capacité de la société mère UBCI d'assurer sa solvabilité dans des conditions économiques durablement dégradées.

Par ailleurs, les réserves de liquidité de la société mère UBCI lui permettent d'accompagner ses clients et de participer au financement de la relance économique.

## B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

### 1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
UBCI	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	27,40%	27,35%	27,40%	27,35%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	74,01%	66,87%	74,01%	66,87%	Intégration globale	Intégration globale

(\*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2020.

### 2. Participation de BNP PARIBAS dans le capital de la société mère UBCI

Le 18 Janvier 2019, la société mère UBCI a été informée par BNP PARIBAS de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP PARIBAS a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP PARIBAS et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de la société mère UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la société mère détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%. L'acquéreur a précisé qu'il

n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation. La mise en œuvre de cet accord a été soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur.

A la date du 24 novembre 2020, la société mère UBCI a annoncé qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de l'obtention de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie pour l'opération d'acquisition en question, et que la transaction sera réalisée dès la finalisation de toutes les modalités relatives à l'opération.

A la date du 16 mars 2021, la société mère UBCI a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition. Conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019, BNP PARIBAS conserve une participation de 11,09% au capital de la société mère UBCI.

### **3. Participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation**

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Taux de détention directe</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
SCHNEIDER	20,00%	20,00%
LA NOUVELLE SOTIM	23,47%	23,47%
SAMOFY SERVICES (portage)	0%	20,00%

## C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

### I. ACTIFS

#### NOTE 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 270 050 KDT contre 217 369 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisses	28 079	33 443
Comptes ordinaires BCT	241 971	183 926
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT</b>	<b>270 050</b>	<b>217 369</b>

#### NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 193 148 KDT contre 204 673 KDT au 31 décembre 2019 et se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale de Tunisie	42 878	101 341
Banque de dépôt	110 000	-
Avoirs chez les correspondants	40 086	103 328
Créances rattachées sur les établissements financiers	184	4
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>193 148</b>	<b>204 673</b>

#### NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à un montant de 2 498 884 KDT contre 2 570 431 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et comptes rattachés (i)	2 554 600	2 603 300
<i>dont leasing</i>	<i>173 259</i>	<i>167 849</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	137 900	150 289
<b>Total brut</b>	<b>2 692 500</b>	<b>2 753 589</b>
Provisions et Agios réservés	(193 616)	(183 158)
<i>dont Agios réservés</i>	<i>(14 899)</i>	<i>(15 161)</i>
<b>Total net</b>	<b>2 498 884</b>	<b>2 570 431</b>

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits accordés à la clientèle	2 297 138	2 350 830
<i>dont Leasing</i>	<i>173 259</i>	<i>167 849</i>
Autres crédits à la clientèle	57 107	54 591



Créances douteuses	189 212	193 503
Créances rattachées	11 143	4 376
<b>Total Prêts et comptes rattachés</b>	<b>2 554 600</b>	<b>2 603 300</b>

#### NOTE 4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 1 584 KDT contre 1 592 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de transaction	1 118	1 188
Titres de placement	404	404
Créances rattachées	62	
<b>Total portefeuille-titres commercial</b>	<b>1 584</b>	<b>1 592</b>

#### NOTE 5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2020 à 363 424 KDT contre 404 210 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	28 476	30 296
Titres en portage	-	36
Titres d'investissement	312 330	357 915
Créances rattachées/ Titres d'investissement	24 536	18 231
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(1 918)	(2 268)
<b>Total net portefeuille d'investissement</b>	<b>363 424</b>	<b>404 210</b>

#### NOTE 6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 35 626 KDT au 31 décembre 2020 contre 39 525 KDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	56 953	55 579
Immobilisations corporelles	134 804	133 122
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>191 757</b>	<b>188 701</b>
Amortissements cumulés	(156 131)	(149 176)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>35 626</b>	<b>39 525</b>

## NOTE 7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 15 300 KDT au 31 décembre 2020 contre 15 454 KDT au 31 décembre 2019.

## NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 112 408 KDT au 31 décembre 2020 contre 119 232 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Débiteurs divers	48 040	77 377
Comptes de régularisation	62 657	41 508
Comptes de Stock	854	737
Créances prises en charge par l'Etat	1 977	700
Charges à répartir	155	94
Moins : provisions sur autres actifs	(1 275)	(1 185)
<b>Valeurs nettes des autres actifs</b>	<b>112 408</b>	<b>119 231</b>

## 2. NOTES PASSIFS

## NOTE 9 – BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 186 KDT au 31 décembre 2019 détaillé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts au jour le jour et à terme	-	69 000
Dettes rattachées	-	186
<b>Total Banque Centrale de Tunisie et CCP</b>	<b>-</b>	<b>69 186</b>

## NOTE 10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 51 451 KDT au 31 décembre 2020 contre 181 855 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banques non-résidentes	51 333	86 029
Banques de dépôt	-	95 000
Organismes financiers spécialisés	41	109
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	77	717
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>51 451</b>	<b>181 855</b>

## NOTE 11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 629 166 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 435 219 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	1 479 640	1 389 701
Comptes d'épargne	775 614	701 659
CAT / BC et autres produits financiers	258 663	236 919
DAT/BC échus non remboursés	12 658	2 702
Autres sommes dues à la clientèle	64 460	55 020
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	34 000	46 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 131	3 218
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>2 629 166</b>	<b>2 435 219</b>

## NOTE 12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 172 172 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 260 744 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Obligataires	2 200	11 460
Ressources étatiques	4 947	5 078
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	4 088	8 565
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	3 886	5 257
Ligne BAD BCT	4 871	6 156
Ligne FADES BCT	10 937	12 620
Fond BNPP	23 772	38 075
Premier logement	1 135	977
Emprunt PROPARCO	19 538	39 169
Ligne BERD	17 746	35 491
Ligne BERD 2	59 348	74 185
Emprunt AFD	13 689	14 742
Autres fonds extérieurs	5 243	6 866
Dettes rattachées à des ressources spéciales	7	1 339
<b>Total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>172 172</b>	<b>260 744</b>

## NOTE 13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 185 166 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 214 675 KDT au 31 décembre 2019. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions (risques et charges, départ à la retraite, congés payés, hors bilan,...etc.)	32 802	44 499
Comptes de régularisation	98 035	111 145
Créditeurs divers	54 329	59 031
<b>Total des autres passifs</b>	<b>185 166</b>	<b>214 675</b>

## NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2020, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève à 449 129 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2020
UBCI	100 008	299 382	-	-	41 756	441 146
UBCI BOURSE	-	1 609	-	-	(245)	1 364
GIS	-	1 024	-	-	34	1 058
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	919	-	-	652	1 571
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR	-	500	-	-	-	500
UTP	-	2 120	-	-	249	2 369
SICAV HANNIBAL	-	259	-	-	(14)	245
SICAV UNIVERS	-	849	-	-	27	876
<b>Total des capitaux propres du groupe</b>	<b>100 008</b>	<b>306 662</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 459</b>	<b>449 129</b>

### 3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### NOTE 15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 un montant de 1 049 564 KDT contre un solde de 1 256 231 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>822 748</b>	<b>1 033 089</b>
<b>En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :</b>	<b>226 816</b>	<b>223 142</b>
- Cautions fiscales (a)	18 295	15 451
- Cautions pour marchés (b) :	106 784	98 532
• <i>En devises</i>	8 741	13 520
• <i>En dinars</i>	98 043	85 012
- Cautions douanières (c)	48 244	59 243
- Cautions diverses (d) :	45 094	40 697
• <i>En devises</i>	30 575	30 406
• <i>En dinars</i>	14 519	10 291
- Obligations cautionnées (e)	8 399	9 219
<b>Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT</b>	<b>1 049 564</b>	<b>1 256 231</b>

#### NOTE 16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 289 558 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 216 376 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	47 844	5 003
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	241 714	211 373
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	174 798	160 654
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	66 916	50 719
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT</b>	<b>289 558</b>	<b>216 376</b>

#### NOTE 4.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 000 KDT au 31 décembre 2019 :

	31/12/2020	31/12/2019
Effets financiers donnés en garantie	-	37 000
BTA donnés en garantie	-	32 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>69 000</b>

## NOTE 18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2020, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 189 468 KDT contre 142 176 KDT au 31 décembre 2019.

## NOTE 19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FRDCM	8	8
<b>Total en KDT</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

## NOTE 20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 575 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 193 853 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	102 565	119 223
Garanties reçues des banques :	805 060	1 036 330
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	<i>805 060</i>	<i>1 036 330</i>
Nantissement titres	16 301	31 005
Garanties reçues de la clientèle	926 649	1 007 295
<b>Total des garanties reçus en KDT</b>	<b>1 850 575</b>	<b>2 193 853</b>

## NOTE 21 – OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat au comptant	33 611 KDT
Vente au comptant	22 195 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat à terme	7 965 KDT
Vente à terme	59 644 KDT

#### 4. NOTES ETAT DE RESULTAT

##### NOTE 22 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 237 964 KDT en 2020 contre un solde de 262 466 KDT en 2019. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	11 673	7 169
Produits sur opérations de crédit	212 347	240 727
Revenus assimilés	13 944	14 570
<b>Total des intérêts et revenus assimilés</b>	<b>237 964</b>	<b>262 466</b>

##### NOTE 23 – COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Le solde de cette rubrique s'élève à 56 449 KDT en 2020 contre un solde de 59 452 KDT en 2019. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	43 608	45 600
Commissions de tenue de compte	5 675	6 218
Commission sur opération de change manuel	75	173
Autres commissions	7 091	7 461
<b>Total des commissions (en produits)</b>	<b>56 449</b>	<b>59 452</b>

##### NOTE 24 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 203 KDT en 2020 contre un solde de 32 537 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur portefeuille titres commercial	28 347	40 566
Pertes sur portefeuille titres commercial	(3 144)	(8 029)
<b>Total des gains nets sur portefeuille titres commercial</b>	<b>25 203</b>	<b>32 537</b>

##### NOTE 25 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2020 un montant de 24 855 KDT contre 26 666 KDT en 2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts /titre en portage	4	4
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	23 571	25 678
Dividendes sur portefeuille participation	1 280	984
<b>Total des revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>24 855</b>	<b>26 666</b>

## NOTE 26 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 93 490 KDT en 2020 contre un solde de 116 832 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	5 821	17 376
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	73 998	76 302
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	12 755	17 544
Charges assimilées	916	5 610
<b>Total des intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>93 490</b>	<b>116 832</b>

## NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 395 KDT en 2020 contre un solde de 251 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions	20 273	15 297
Reprises de provisions	(7 710)	(16 793)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	3	7
Pertes sur créances irrécouvrables	307	273
Créances radiées	1 608	1 595
Récupération sur créances radiées	(86)	(128)
<b>Total</b>	<b>14 395</b>	<b>251</b>

## NOTE 28 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (2 428) KDT en 2020 contre un solde de (1 657) KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Etalement Prime /Titres d'investissement	(2 062)	(2 247)
Dotations/Reprises de provisions	(350)	(136)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(16)	726
<b>Total</b>	<b>(2 428)</b>	<b>(1 657)</b>



## NOTE 29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 28 594 KDT en 2020 contre un solde de 39 528 KDT en 2019. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt exigible	28 554	39 516
Impôt différé	40	12
<b>Total</b>	<b>28 594</b>	<b>39 528</b>

## NOTE 30 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

- Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi Gouvernemental n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », il est institué une taxe conjoncturelle, non déductible fiscalement, au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021 calculée au taux de 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2019 et 2020 avec un minimum de 5.000 dinars.

La charge constatée par le groupe à ce titre s'élève à 3 559 KDT.

- Par ailleurs, en application de la décision du Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 31 mars 2020, la banque a procédé à la contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 » mis en place par l'Etat pour soutenir les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre ladite Pandémie et faire face à ses implications économiques et sociales.

Le montant du don accordé par la banque et constaté parmi les charges exceptionnelles du groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 7 600 KDT. Ainsi, les pertes avant impôt provenant des éléments extraordinaires supportées par le groupe, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 11 159 KDT.

## NOTE 31 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2020 est déterminé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (en KDT)	42 459	57 402
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
<b>Résultat consolidé de base par action (en dinars)</b>	<b>2,123</b>	<b>2,870</b>

## NOTE 32 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 443 168 KDT contre 205 189 KDT au 31 décembre 2019, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisses	28 079	33 443
Banque Centrale (comptes ordinaires)	241 971	183 926
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	71 572	103 328
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	42 878	100 734

Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	110 000	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(95 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(69 000)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(51 451)	(52 240)
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>443 168</b>	<b>205 189</b>

### NOTE 33 – ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note « B.2. Participation de BNP PARIBAS dans le capital de la société mère UBCI », l'UBCI a annoncé en date du 16 mars 2021 qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le Groupe CARTE de 7.800.000 actions, représentant une participation de 39% du capital de la société mère UBCI et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019. Suite à cette opération, le Groupe BNP PARIBAS n'est plus l'actionnaire de référence de la société mère UBCI.

Préalablement à ladite cession, la société mère UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Corebanking system ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au Groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, la société mère UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date d'arrêté des présents états financiers consolidés, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par la société mère UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

2. La société mère UBCI a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 31 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 449.129 KDT, un bénéfice net consolidé de 42.459 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 443.168 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2020, ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
<b>3.1 Couverture du risque de crédit</b>	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.</li><li>✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.</li></ul></li></ul>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;</li><li>- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;</li><li>- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;</li><li>- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;</li><li>- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;</li><li>- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;</li><li>- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;</li><li>- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;</li></ul>

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « 3. Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2020 à 2.692.500 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.899 KDT et à 193.616 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### 3.2 Dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS

#### Risque identifié :

La société mère a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatiques.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2020 et présentées au niveau des « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations présentées au niveau de la Note 6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 6.375 KDT et 361 KDT.

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la société mère comme des conventions

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.



réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

### 3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

#### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2020 s'élèvent à 237.964 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.



## **4. Observations**

### ***4.1 Impact de la pandémie COVID-19***

Comme présenté au niveau de la note aux états financiers consolidés « 3. Impact de la pandémie COVID-19 », la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, son impact sur la situation économique du pays et les mesures de soutien prises par les autorités ont eu des conséquences sur le résultat du groupe UBCI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'impact de ladite crise sur le résultat avant impôt de l'exercice 2020 a été estimé par la société mère UBCI à un montant de 26,5 millions de dinars correspondant à des charges supplémentaires et des manques à gagner détaillés au niveau de la note précitée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***4.2 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives***

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du paragraphe « 2.1.5.2. Provisions collectives » de la note aux états financiers consolidés « 2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », en application de la circulaire BCT n° 2021-01 portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, le groupe UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 6.852 KDT portant le stock des dites provisions au 31 décembre 2020 à 24.205 KDT. L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de reprendre des provisions pour un montant de 2.373 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***4.3 Changement de contrôle de la société mère UBCI et passif éventuel***

A la date du 16 mars 2021, la société mère UBCI a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%, et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019 ayant obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie au cours du mois de novembre 2020.

Par ailleurs, et ainsi qu'il est indiqué au premier paragraphe de la note « 33. Événements postérieurs à la date de clôture », la société mère UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Core Banking System ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, la société mère UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date du présent rapport, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par la société mère UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



#### **4.4 Contrôle fiscal en cours**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du deuxième paragraphe de la note aux états financiers consolidés « 33. Éventualités et événements postérieurs à la date de clôture », la société mère UBCI a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **5. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 31 mars 2021**

**Les Commissaires aux comptes**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**

**Mourad GUELLATY**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**